



Communiqué
Diffusion immédiate

Service de sécurité incendie : Saint-Joseph-de-Sorel signe une entente de cinq ans avec Sorel-Tracy



12 juin 2017 – Saint-Joseph-de-Sorel a renouvelé pour une période de cinq (5) ans l'entente pour le service de protection contre l'incendie, l'intervention d'urgence et la fourniture de services spécialisés, incluant les interventions en hauteur et en espace clos, les matières dangereuses ainsi que les interventions nautiques en eaux vives et sur glace. Dans le cadre de cette entente, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, la Ville de Sorel-Tracy offrira également le service de premier répondant médical, dès que la formation en cours sera complétée et approuvée, et ce, en conformité avec les exigences du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie. Côté monétaire, il s'agit d'une économie de près de 25 % par rapport à la précédente entente.

« *C'est un excellent service, fourni par la Ville de Sorel-Tracy, qui pourra servir à toutes les municipalités, avec l'équipement moderne qui répondent aux normes du Gouvernement* ». Commente M. Gravel, Maire de Saint-Joseph-de-Sorel.

D'autre part, le maire de Sorel-Tracy, Serge Péloquin et le directeur du Service de sécurité incendie, Carl Woods, sont satisfaits de la conclusion des discussions. « *Forts d'une réelle expérience acquise au cours de la première entente qui venait à échéance, nous avons revu les modalités afin de tenir compte des nouvelles réalités des différentes villes et des nouvelles exigences en matière de sécurité incendie. La sécurité des personnes et des biens étaient au cœur des échanges et je salue l'attitude d'ouverture des villes clientes* » de déclarer M. Woods. La Ville de Sorel-Tracy a signé des ententes de cinq ans avec ses quatre Villes clientes; les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Robert.